

MAIRIE
de

VALLIQUERVILLE

76190

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, celle-ci est disponible sur le site internet.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le compte administratif de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, location de la salle polyvalente), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions et comprennent l'excédent reporté de l'année N-1. Pour l'année 2021, elles représentent 918 813,39 €, soit une hausse de 1,77 % par rapport à 2020.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation en eau, et énergie des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les indemnités des élus et les intérêts des emprunts. Pour l'année 2021, elles représentent 770 512,93 € soit une hausse de 9,92 % par rapport à 2020.

Pour finir, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux ;
- Les dotations versées par l'Etat ;
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population ;
- Les recettes issues des loyers des logements communaux.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	259 227,29	Recettes des services	59 204,52
Dépenses de personnel	333 511,32	Impôts et taxes	485 869,86
Autres dépenses de gestion courante	95 719,59	Dotations et particip.	193 958,44
Dépenses financières	17484,88	Autres recettes de gestion courante	32 648,40
Dépenses exceptionnelles	377,00	Recettes exceptionnelles	6 394,30
Atténuation de produits	19 820,00	Recettes financières	
Dépenses imprévues		Atténuation de charges	24 979,62
<i>Total dépenses réelles</i>	<i>726 140,88</i>	<i>Total recettes réelles</i>	<i>803 055,14</i>
Charges (écritures d'ordre)	44 372,85	Produits (écritures d'ordre)	1 620,00
Virement à la section d'investissement		Excédent reporté	114 138,25
Total général	770 512,93	Total général	918 813,39

Commentaires concernant les variations par rapport à l'année 2020 :

Les dépenses :

- Les dépenses courantes ont augmenté de 15,92 %. Plusieurs facteurs sont à prendre en compte dans cette comparaison et notamment la fermeture de l'école sur la période de confinement en 2020 qui avait entraîné une baisse des charges, à l'époque, sur les repas et une partie des charges en lien avec le fonctionnement de l'établissement (eau, électricité...). L'année 2021 n'a pas connu de fermeture et les charges sont donc revenues à la normale. Sauf, une utilisation importante des produits de désinfection dans le protocole imposé auquel viennent s'ajouter les nombreux lavages de mains des élèves entraînant une augmentation de la consommation d'eau, savon et essuie-mains.

Il n'y a pas eu le traditionnel repas des aînés en raison du contexte sanitaire mais des ballotins de chocolats ont été offerts.

La commune a dû faire face à de nombreuses pannes du matériel d'espaces verts et remplacement des quatre pneus du tracteur.

Pour pallier l'absence d'un agent des services techniques, il a été nécessaire de faire appel à une agence d'intérim qui a mis à disposition un salarié durant 6 mois.

- Les dépenses de personnel (hors intérim), déduction faite des remboursements de rémunération par l'assurance (atténuation de charges), ont diminué de 2%. Le personnel absent n'a pas toujours été remplacé.

Bien que le patrimoine immobilier de la commune augmente, et par conséquent son entretien, il n'y a pas eu de recrutement (en dehors du personnel contractuel pour le remplacement d'une partie des agents en congés maladie). La part salariale est une partie conséquente des dépenses du fait que de nombreux travaux sont réalisés par les équipes en place sans faire appel à des entreprises extérieures permettant ainsi de réaliser des économies.

Le ratio des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement reste inférieur au ratio national de la strate.

- Les charges de gestion courante ont augmenté de 8,14% en raison du décret concernant le changement du barème relatif aux indemnités de fonction des élus en 2020.
- Les charges financières (réelles et d'ordre) ont doublé. En effet, un emprunt a été renégocié permettant une baisse des intérêts sur les prochaines années. En revanche, cette renégociation a été accompagnée de frais qui ont été comptabilisés dans le chapitre des charges financières pour un montant de 20 446,02 € (dépenses financières d'ordre).
- Au total, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 45 122 € par rapport à 2020 soit 6,62%.

Les recettes :

- Les recettes de services (« produits de gestion courante » et « autres produits de gestion courante ») augmentent de 75,8 % (environ 35 500 €).
Cette forte hausse s'explique par les semaines de fermeture de l'école durant le confinement en 2020 entraînant la non-facturation des repas et des services de garderie à l'époque. Ainsi que l'interdiction de se regrouper sur près de 10 mois de l'année précédente avait eu comme conséquence l'annulation de toutes les réservations de la salle polyvalente sur cette même période. L'année 2021 n'a pas été grevée par une fermeture de l'école, les services de restauration scolaire et garderie ont donc été facturés sur toute l'année. Néanmoins, très peu de locations de la salle des fêtes ont été réalisées en 2021.
Dans ces mêmes chapitres, les recettes issues des concessions dans le cimetière ont augmenté de 11 275 €.
- Bien que les taux des impôts, votés par le Conseil municipal pour 2021, soient restés identiques à 2020, l'augmentation des bases réalisée par le centre des impôts, a comme conséquence une progression des recettes de fiscalité de 2%.
- Le chapitre des dotations continu de baisser, cette baisse était de 1,63% l'année passée et elle chute de plus de 13% cette année, soit moins 30 587 €.
- Au total, l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement est de 18 759 € soit 2,40%.

c) La fiscalité

Pour rappel, les taux des impôts locaux (identiques à 2020) sont les suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 11,21% auquel vient s'ajouter le taux départemental de 25,36 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 25,43%

Le résultat de la section de fonctionnement est un excédent de 148 300,46 € (excédent n-1 compris).

II. La section d'investissement

a) Généralités

La section d'investissement du compte administratif regroupe les dépenses payées qui ont été budgétées pour la mise en place des projets de la commune afin de préparer l'avenir à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les dépenses d'investissement d'une commune regroupent :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un bâtiment communal, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté (déficit N-1)	96 488,12	Excédent d'investissement reporté (excédent N-1)	
Remb.d'emprunts (capital)	81 128,76	FCTVA	54 407,81
Remb. Cautions	565,21	Taxe d'aménagement	40 937,92
Immobilisation corporelles	92 972,79	Réalisation d'emprunts (Frais de renégociation)	20 446,02
Travaux en cours		Cautions reçues	
Autres travaux		Excédent capitalisé	87 685,12
Autres dépenses		Subventions	17 068,00
Charges (écritures d'ordre)	1 620,00	Produits (écritures d'ordre)	3 960,00
		Amortissements	19 966,84
Total général	272 774,88	Total général	244 471,71

c) Les principales dépenses d'investissement de l'année 2021 sont les suivants :

- le remboursement du capital des échéances d'emprunts
- l'installation de deux poteaux incendie
- les travaux de voirie – Programme 2020
- l'achat et la pose de 8 cavurnes et 20 caveaux

d) Les principales recettes d'investissement de l'année 2021 sont les suivants :

- le remboursement de la TVA de l'exercice 2019
- la taxe d'aménagement qui augmente de plus de 10 000 €
- les subventions perçues :
 - o Reliquat de la réserve incendie
 - o Voirie 2020
 - o Poteaux incendie
- les frais de négociation de l'emprunt qui ont été intégrés au capital restant dû

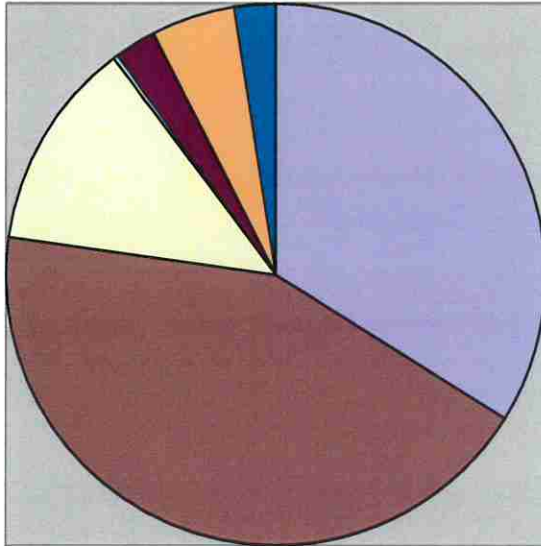
Le résultat de la section d'investissement est un déficit de 28 303,17€.

Le résultat global des deux sections confondues est un excédent de **119 997,29 €**

III. Les données synthétiques du Compte administratif 2021 – Récapitulation

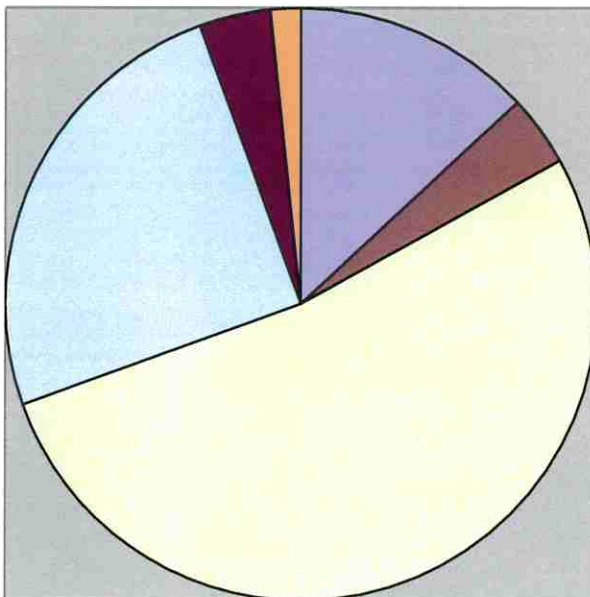
a) Dépenses et recettes de fonctionnement :

- Les dépenses :



- Dépenses courantes
- Dépenses de personnel
- Autres dépenses
- Dépenses exceptionnelles
- Atténuation de produits
- Dépenses financières
- Amortissements

- Les recettes :



- Excédent reporté
- Recettes des services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres recettes de gestion courante
- Atténuation de charges

Principaux ratios du Compte administratif 2021 :

Dépenses réelles de fonctionnement / population : **498** (moyenne nationale : 631)

Produit des impositions directes / population : **205** (moyenne nationale : 337)

Recettes réelles de fonctionnement (sans report de l'excédent n-1) / population : **552** (moyenne nat. : 785)

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) / population : **133** (moyenne nationale : 152)

Dépenses de personnel / dépenses de fonctionnement. : **43,28%** (moyenne nationale 44,3%)

b) Etat de la dette

La dette de la commune est composée de :

- Un emprunt pour la réhabilitation de l'ancienne épicerie en logements communaux qui se terminera en 2023 et dont le capital restant dû au 31/12/2021 est de 26 146,50 € (montant emprunté en 2004 : 335 000 € au taux de 3,62%),
- Deux emprunts pour l'extension et la réhabilitation de l'école qui prendront fin, un en 2031 et l'autre en 2035 et dont le total du capital restant dû au 31/12/2021 est de 719 856,53 €, (montant emprunté en 2015 : 850 000 € renégocié cette année au taux de 1,33%, et en 2016 : 150 000 € au taux de 1,36%),
- Un emprunt pour les travaux d'effacement de l'éclairage public qui se terminera en 2026 et dont le capital restant dû au 31/12/2021 est de 66 047,25 € (montant emprunté en 2018 : 117 000 € au taux de 0,81%),

Soit un encours de la dette de 812 050,28 €.

Le ratio « encours de la dette par habitant » est de **557** (la moyenne nationale de la strate 2019 est 623).

IV. Ce qu'il faut retenir de cette présentation

L'année 2021 peut difficilement être comparée avec celle de 2020 dans la mesure où les dépenses et recettes en lien avec le fonctionnement de l'école ont été suspendues sur la période de confinement. Bien que les salles des fêtes soient de nouveau ouvertes à la location, notre salle polyvalente a été très peu louée.

Trois agents communaux sur dix ont été absents plusieurs mois. Ces absences ont fait l'objet de remplacements sous différentes formes, heures supplémentaires des collègues, contrats à durée déterminés (chapitre 012) ou intérim (chapitre 011). Néanmoins, la commune a perçu les remboursements des salaires et charges des agents absents par l'assurance (recettes de fonctionnement, chapitre 013).

Le matériel roulant utilisé par les services techniques a subi des pannes importantes qui ont engendré des dépenses conséquentes.

Des recettes attendues n'ont pas été comptabilisées sur l'année 2021. En effet, l'aide gouvernementale, sur la mise en place de la tarification sociale de la cantine scolaire depuis le 1^{er} septembre 2021, a été versée en février 2022 pour un montant de 8 247€.

Les dotations de l'Etat ont chuté de plus de 13% par rapport à l'année passée.

Un emprunt a été renégocié, passant le taux de 2,37 à 1,33% et permettant une économie de 57 921,58 € sur les intérêts restants mais avec une indemnité de renégociation de 20 446,02 € (comptabilisée en charges financière sur 2021) soit un gain de 23 651,42€ sur la totalité des intérêts restant à courir.

Les dépenses d'investissement budgétées n'ont pas toutes été réalisées en raison du retard de plusieurs chantiers et notamment l'extension de la salle polyvalente et les travaux de voirie.

La signature de la vente du terrain communal n'a pas eu lieu sur l'année 2021 mais a été reportée en début d'année 2022.

Le solde de la trésorerie au 31/12/2021 était de 114 622 €.

Les différents ratios permettant une analyse de la comptabilité de la commune nous permettent d'affirmer une bonne gestion, puisqu'ils sont en dessous de la moyenne nationale.